

Les demandes d'asile

En 2016, 85 244 demandes ont été enregistrées à l'OFPPA, dont 77 886 premières demandes (mineurs inclus) et 7 358 réexamens. 70 052 décisions, hors mineurs, accompagnants ont été prises, soit une augmentation de 12,9 % par rapport à 2015. L'OFPPA a pris 19 834 décisions d'accord contre 14 119 en 2015.

En 2016, la CNDA a rendu 42 968 décisions, soit une hausse de 19,4 % du nombre de décisions par rapport à 2015.

Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire) prises par l'OFPPA et la CNDA s'établit en 2016 à 26 351, en hausse de 35,1 % par rapport au total des décisions positives de 2015.

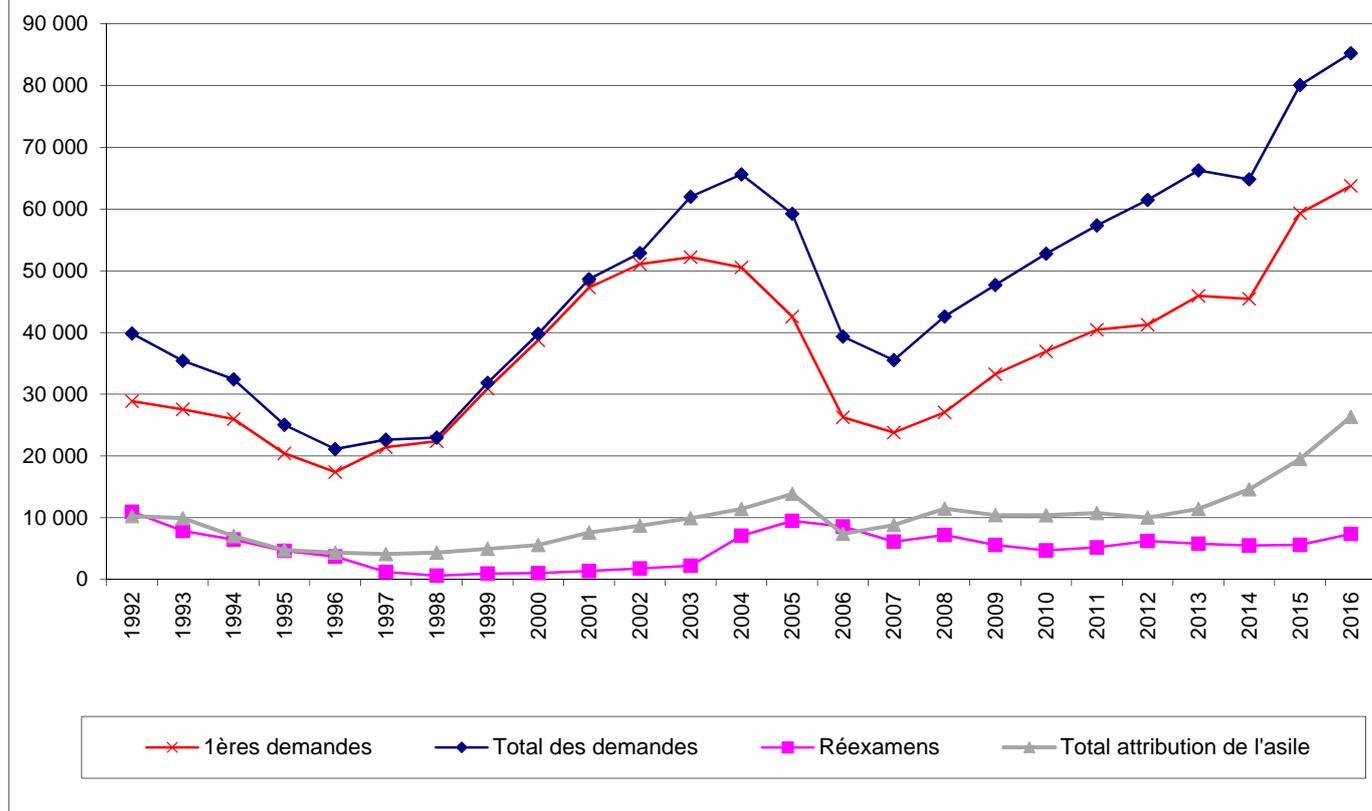
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 provisoire	Evolution 2016-2015
Premières demandes	36 931	40 464	41 254	45 925	45 454	59 335	63 745	7,4%
Demandes mineurs accompagnants	11 143	11 683	14 001	14 536	13 859	15 133	14 141	-6,6%
Total des premières demandes	48 074	52 147	55 255	60 461	59 313	74 468	77 886	4,6%
Réexamens	4 688	5 190	6 213	5 790	5 498	5 607	7 358	31,2%
Total des demandes	52 762	57 337	61 468	66 251	64 811	80 075	85 244	6,5%

Décisions OFPPA	37 789	42 377	46 267	46 987	52 053	62 057	70 052	12,9%
<i>dont attribution de l'asile (A)</i>	5 096	4 630	4 348	5 978	8 763	14 119	19 834	40,5%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 015	1 275	1 185	1 106	1 940	2 822	7 545	167,4%
Recours reçus par la CNDA	27 445	31 983	36 362	34 752	37 356	38 674	39 986	3,4%
Décisions CNDA	23 868	34 595	37 350	38 540	39 162	35 979	42 968	19,4%
<i>dont annulations (B)</i>	5 281	6 125	5 680	5 450	5 826	5 387	6 517	21,0%
<i>dont protection subsidiaire</i>	1 035	1 195	1 390	1 179	1 581	1 554	2 006	29,1%
Total attribution de l'asile (A)+(B)	10 377	10 755	10 028	11 428	14 589	19 506	26 351	35,1%
<i>dont protection subsidiaire</i>	2 050	2 470	2 575	2 285	3 521	4 376	9 551	118,3%

Périmètre : Métropole + DOM-COM

Sources : OFPPA – CNDA

L'asile en France depuis 1992



Source : OFPRA

Les dix premiers pays pour les premières demandes d'asile¹ :

	2015
Soudan	5 091
Syrie	3 403
Kosovo	3 139
Bangladesh	3 071
Haïti	3 049
Rép. Dém. Congo	2 937
Chine	2 814
Albanie	2 245
Irak	2 145
Afghanistan	2 122

	2016
Soudan	5 868
Afghanistan	5 641
Haïti	4 854
Albanie	4 599
Syrie	3 562
Rép. Dém. Congo	2 549
Guinée	2 334
Bangladesh	2 276
Algérie	1 972
Chine	1 855

Source : OFPRA

¹ Premières demandes hors mineurs accompagnants et hors réexamens.

Une nouvelle source d'information statistique sur l'asile

Avec l'application de la loi « Asile » du 29 juillet 2015 au 1^{er} novembre 2015, un nouveau système d'information a été mis en place, le SI Asile. Il a donc été opérationnel pendant toute l'année 2016. Les données qu'il comporte peuvent être mobilisées à des fins statistiques.

Comme le SI Asile couvre l'ensemble du champ des procédures (normale, accélérée, Dublin), il permet d'envisager, à terme, que la France se conforme à toutes les exigences d'Eurostat pour l'application du règlement 862/2007 sur les statistiques des migrations et de la protection internationale. En effet, les données de l'OFPRA actuellement utilisées pour les statistiques de la demande d'asile ne prennent pas en compte les procédures Dublin. Cette dernière regroupe les demandes effectuées auprès des préfectures par des personnes soit entrées dans l'Union Européenne par un autre État membre, soit ayant déposé une demande d'asile dans un autre État membre. Les données transmises à Eurostat par la France sont donc incomplètes, par dérogation.

Pour l'année 2016, il a été possible de réaliser le tableau ci-après qui préfigure l'information statistique sur la demande d'asile qui sera mise en place sur les données de 2017, à compter de janvier 2018.

A ce stade, les données du SI Asile sont partiellement incomplètes – elles ne couvrent que les premières demandes – ou imparfaitement mobilisables – les chiffres des mineurs accompagnants ont été estimés à partir des enregistrements de mineurs en pré-accueil. Cependant les évolutions prévues d'ores et déjà permettront de disposer de données statistiques plus complètes pour 2017.

Le tableau ci-après présente l'estimation des premières demandes pour 2016 issue du SI Asile.

Type de procédure	Premières demandes (non compris mineurs)	Estimation du nombre de mineurs	Premières demandes (mineurs + majeurs)
Normales	40 800	10 100	50 900
Accélérées	18 700	5 200	23 900
Dublin	17 900	4 600	22 500
Total demandes	77 400	19 900	97 300

Source : SI Asile, France entière, tous pays; Estimations DSED

- Les estimations fournies ont été calculées à l'aide des données sur les demandes et des données sur le pré-accueil.
- Sont placées notamment en procédure **accélérée** les demandes pour lesquelles :
 - i. la personne est ressortissante d'un pays d'origine sûr ;
 - ii. une fraude est avérée ou suspectée ;
 - iii. la personne refuse de se conformer à la procédure.
- La procédure **Dublin** correspond à des personnes soit entrées dans l'Union Européenne par un autre État membre, soit ayant déposé une demande d'asile dans un autre État membre.